



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr. et Mme CASSEAU-HENRION, demeurant Rue des Gotteaux, 44 à 1370 Jodoigne ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue d'Albroux et cadastré sous Ramillies, 6^{ème} Division Grand-Rosière, Section A, n° 369/B.

Le projet consiste à CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet prévue à l'article D.VIII.6. du code, en vertu de l'article D.IV.40, alinéa 3 : « *Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts [...] aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.* »

La demande s'écarte de indications suivantes :

- « *5.3 L'ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale [...]* » ;
- « *8.1 Les élévations seront exécutées : - soit en briques de parement rugueuses de teinte foncée à dominante rouge ou brun ; - soit en briques badigeonnées de blanc (ou enduit lissé blanc), le badigeon étant exécuté dans un délai maximal de deux ans à dater de l'achèvement de la construction.* ».

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **15/06/2018** au **29/06/2018** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que le samedi 23/06/2018 de 9h30 à 12h.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 08/06/2018 au 29/06/2018.

Fait à Ramillies, le 01/06/2018,

Par le Collège,

Pour la Directrice générale absente,
La Directrice générale ff,

A. SERVAIS



Le Bourgmestre,

D. DEGRAUWE